

Interpellation « A quand une coordination entre dicastères des travaux routiers et de la sécurité ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'article 74 de notre Règlement du Conseil communal indiquant notre droit de « *demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration* », je me permets de lui demander d'expliquer au Conseil comment sont gérées les relations entre les chantiers à entreprendre sur la voirie communale et les aspects sécuritaires pour les usagers.

En effet, comme le montrent les exemples et photos ci-après, si les problèmes sont déjà nombreux alors qu'on n'a affaire qu'à de petits chantiers, on est en droit de s'inquiéter lorsqu'il s'agira d'ouvrir toute la zone du Bourg ou de la Vy-Creuse :

1. Balisage incohérent :

L'interminable chantier de gare-sud aboutit parfois à un balisage incohérent : interdiction générale de circuler alors qu'il y a un parking aménagé par vos services pour cycles, motocycles et cyclomoteurs ou des commerces à atteindre, ainsi qu'un manque total d'une zone dépose-minute pour les usagers de la gare Sud (cf. photo 1-2-3).

- Qui décide quoi en la matière ?
- Est-ce le même service qui a décidé de mettre un stationnement pour les véhicules du marché hebdomadaire ainsi que le parking PubliBike dans cette même zone sans aucune contradiction ?
- Que se passe-t-il en cas d'accident ?
- Comment vos services gèrent le maintien de l'ordre ?

2. Chantier mal tenu et sans contrôle :

Toujours à Gare Sud, la photo 4 montre l'état du chantier pendant une pause de midi, alors que de nombreux pendulaires empruntent le passage sous voies.

- Dans une telle situation, qui assure la sécurité de ces chantiers routiers qui entravent les mobilités ?

3. Passages protégés sans les patrouilleurs prévus :

A plusieurs endroits, personne n'assurait la sécurité des élèves.

- Y a-t-il un problème au sein des patrouilleurs scolaires ?
- Et le dispositif est-il adapté lorsqu'un chantier vient augmenter le danger ?
- Qui s'occupe des affiches et de la prévention pour les rentrées scolaire ?

4. Balisage inadapté :

En attendant l'interminable projet de réfection de la Vy-Creuse, la signalisation du carrefour à la hauteur du chemin des Pommiers a été refaite (cf. photo 5-6-7), avec l'ajout inutile d'un panneau « carrefour modifié » (pour les automobilistes) ... mais toujours pas de passage piétons alors que le chemin est très fréquenté par des promeneurs, les résidents du quartier des Pommiers et sert également pour joindre la Lignière.

- Quelle appréciation a été effectuée pour évaluer les potentiels risques de ce lieu ?

5. Mesures de prévention aléatoires :

Malgré une pétition signée par plus de 120 personnes du quartier du bas du Perron, non seulement l'avertisseur de vitesse pour sensibiliser les automobilistes avait été mis au bas de la descente (quand il n'y a plus de risques), mais il n'y en a toujours pas à la montée : les pétitionnaires qui ont rencontré la Municipale des travaux ont reçu comme réponse que c'était l'affaire... du Municipal de Police.

- La Municipalité a-t-elle prévu l'amélioration de cette problématique ?

6. Trottoir (provisoire ?) inadapté

Alors que des centaines d'habitants s'installent à la Combaz/Les Lisières, censé être un quartier exemplaire pour éviter la prolifération des voitures, le trottoir d'accès à la gare est étonnamment étroit (cf. photo 8-9-10).

- Est-ce que la situation actuelle est conforme aux normes ?
- La Municipalité était-elle au courant de cette situation ?

Il est important de préciser que le trottoir à l'arrivée au carrefour atteint 63 cm de large !

7. Mesures de protection inabouties :

L'accès à la Plage, depuis le rond-point Schilliger, est chaotique les jours d'affluence en été, par absence de trottoir sur les 50 derniers mètres (alors que le propriétaire a érigé un mur et donc qu'une banquette aurait pu être acquise de longue date pour en réaliser un. Lors des mauvaises saisons, elle devient très dangereuse à la mauvaise lorsque la banquette herbeuse devient boueuse (cf. photo 11). Sans parler également du parcage des week-ends d'été le long du chemin de la Falaise, entravé par des rondins, alors que là également, vu le mur, les propriétaires ne seraient même pas dérangés.

- Arrive-t-il à nos autorités de regarder comment les communes du littoral (ex. Prangins), s'efforcent de résoudre ce genre de problèmes ?

Je relève par cet écrit une infime partie, les réseaux sociaux regorgent d'autres exemples montrant l'ampleur du mécontentement et de ses dangers. Ainsi, mon groupe et moi-même demandons d'agir dans les meilleurs délais. De ne pas attendre l'accident pour apporter une réflexion sur le sujet.

Je souhaiterais également questionner notre Municipalité au sujet de la problématique des trottinettes électriques dans notre Ville.

- Quels sont les dispositifs de lutte mis en place pour les abus (2 sur la trottinette, sur les trottoirs, âge légal et autre) ?
- La Municipalité a-t-elle prévu dans un futur proche un plan de prévention ?

Si ce n'est pas le cas, je souhaiterais formuler à notre Municipalité les vœux suivants :

- Une mise en place de prévention des dangers en lien avec des trottinettes
- Une mise en place de prévention des dangers en lien avec les vélos
- Une mise en place de prévention en lien avec les rentrées scolaire
- Une mise en place des parcours éducatif (vélo, trottinette et autre) dans les écoles

En remerciant d'ores et déjà la Municipalité de tenir compte dans ses priorités de l'inquiétude que suscitent parmi la population glandoise les points évoqués.



José Caiano Pour le groupe PS-VERTS-E-S



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11